

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
MERCREDI 15 JANVIER 2025**

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. GATARD Président du CCAS ;

Etaient présents :

M. GATARD, M. CHANDENIER, M. BOUTET, MME MONMARCHE-VOISINE, M. RUSSEAU, MME BEIGNEUX, M. CHOUTEAU, M. BESNIER, , MME LABRANDE, MME MARTIN, MME BRU, MME GONTHIER, MME LAUNAY et MME GATIEN

Était absents et excusés ayant donné pouvoir :

MME CHAMPIGNY à MME GONTHIER
MME ARAB à MME BEIGNEUX
MME BEVERINA à M. CHANDENIER

M. MARTINAGE directeur du CCAS est secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du PV du 10.10.2024 (cf. document joint)
2. Adoption des tarifs du CCAS pour l'année 2025
3. Relevé de décisions prises par le Président : dossiers de demande d'aide légale
4. Relevé des décisions d'aides financières prises par la Commission Permanente pour l'année 2024
5. Points d'Information
6. Questions diverses

ACCUEIL

Monsieur le Président ouvre la séance et remercie la présence des administrateurs, notamment l'arrivée de Mme Launay nouvelle administratrice.

1. Adoption du PV 10.10.25

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 10.10. 25 est adopté à l'unanimité.

2. Adoption des tarifs 2025

Monsieur le Président présente au Conseil d'Administration les différents tarifs pour l'année 2025 avec une entrée en vigueur au 20/01/2025. Il est proposé à l'assemblée de valider les tarifs tels que présentés ci-dessous :

- SORTIE FAMILLES : 3 € (enfant âgé de 3 à 16 ans) et 6 € (adulte)
- NAVETTES : 1,50 € aller et retour
- TARIFS SORTIE PROMENADE DES AINES : 30 €
- EMPLACEMENT BOURSE AUX JOUETS : 8 € l'emplacement de 2 m x 1.50 m
- PARTICIPATION AU REPAS DES AINES (personne non domiciliée à Chambray-lès-Tours ou accompagnateur ou membre de la famille) : 35 €
- TARIF TOMBOLA REPAS DES AINES : 1 € LE TICKET
- TARIFS BUVETTE BOURSE AUX JOUETS :

Café-Thé-chocolat chaud	1 €
Canette de boissons sans alcool	1.50 €
Viennoiseries	1.30 €
Eau Minérale (50cl)	0.50 €

- AIDES ACCORDEES PAR LE CCAS AUX PERSONNES BENEFICIAIRES DES PORTAGES DE REPAS A DOMICILE

Personne seule	Couple	Aide accordée par personne (aide maximale de 1 200 € pour une personne seule, et de 2 400 € pour un couple sur 12 mois consécutifs)
Revenu brut global	Revenu brut global	
0 à 917 €	0 à 1 423 €	4 €
De 918 € à 1 200 €	De 1 424 € à 1 850 €	2 €
De 1 201 € à 1 400 €	De 1 851 € à 2 250 €	1 €
+ 1 400 €	+ 2 250 €	Pas d'aide

Le Conseil d'Administration,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

A l'unanimité,

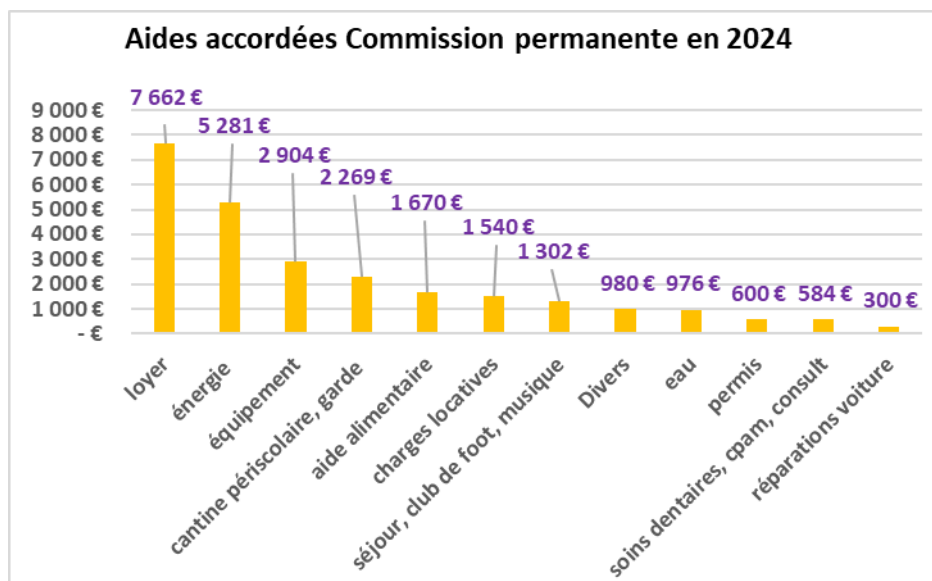
ADOpte les tarifs du CCAS pour l'année 2025, avec une entrée en vigueur au 20 janvier 2025.

3. Relevé de décisions prises par le Président : dossiers de demande d'aide légale

- 1 dossier d'obligation alimentaire pour des frais de placement à l'EHPAD Varennes de Loire à Tours en faveur d'une personne âgée le 26/09/2024 ;
- 1 dossier d'aide sociale pour des frais de placement à l'EHPAD Varennes de Loire à Tours en faveur d'une personne sous tutelle domiciliée à Chambray-lès-Tours le 30/09/2024 ;
- 1 dossier d'obligation alimentaire pour des frais de placement à l'EHPAD de Saint Pol de Léon en faveur d'une personne âgée le 05/12/2024.

4. Relevé des décisions d'aides financières prises par la Commission Permanente

Budget 2024	Commission Permanente 2024	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Sept	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL	BUDGET RESTANT
Nombre d'aides accordées		9	13	11	9	14	14	12	10	10	8	11	121	
5 800,00	Chèques multiservices	50,00	200,00	100,00	50,00	150,00	350,00	300,00	100,00	100,00	150,00	120,00	1 670,00	4 130,00
1 000,00	Chèques carburant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
10 500,00	Aides aux énergies et loyers (électricité, gaz, eau...)	1203,71	1200,00	1636,19	750,00	2453,22	1966,44	1159,71	1226,98	1589,15	300,00	1913,64	15 399,04	-4 899,04
3 000,00	Aides aux scolaires et animation jeunesse	541,97	754,37	0,00	250,00	510,00	275,49	477,75	416,30	0,00	278,89	0,00	3 504,77	-504,77
5 300,00	Secours exceptionnels (garage, meuble, électroménager)	300,00	972,00	424,43	977,00	209,00	0,00	916,80	419,00	0,00	182,00	410,00	4 810,23	489,77
2 000,00	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
1 000,00	Aides BAFA / Permis de conduire	0,00	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	88,00	0,00	688,00	312,00
28 600,00		2095,68	3126,37	2760,62	2027,00	3322,22	2591,93	2854,26	2162,28	1689,15	998,89	2443,64	26 072,04	2 527,96



Nature	Total /nature
loyer	7 662 €
énergie	5 281 €
équipement	2 904 €
cantine périscolaire, garde	2 269 €
aide alimentaire	1 670 €
charges locatives	1 540 €
séjour, club de foot, musique	1 302 €
divers	980 €
eau	976 €
permis	600 €
soins dentaires, cpam, consult	584 €
réparations voiture	300 €
Total	26 068 €

Mme Launay constate que l'aide au BAFA est très peu sollicitée.

Monsieur le Président précise que les critères d'attribution ont été modifiés pour faire en sorte que les jeunes âgés de 16 ans puissent accéder à cette formation. Il convient de communiquer auprès de cette population par des rappels réguliers dans les supports de communication de la ville.

Mme Monmarché-Voisine s'étonne qu'il n'y ait aucun prêt sollicité.

Monsieur Chandenier souligne que c'est un dispositif très peu employé par les travailleurs sociaux qui travaillent déjà sur des problématiques d'endettement, de crédits avec les familles. Ce prêt peut parfois créer une difficulté supplémentaire. D'autres propositions peuvent être avancées : obtenir un équipement avec le fournisseur Envie, travailler à une meilleure gestion budgétaire avec une CESF...

Pour rappel, la Commission permanente peut apporter une aide (loyer, énergie) jusqu'à 700 euros pour un foyer et une aide pour l'équipement jusqu'à 700 euros.

5. Points d'Information

- **Plan Canicule du 1^{er} juin au 15 septembre 2024**

Durant l'été, deux alertes de vigilance orange (niveau 3) ont été déclenchées par Météo France et les services de la Préfecture : du 29 au 31 juillet et le 12 août. Le CCAS a appelé les 64 foyers inscrits sur le registre préalablement établi afin de s'assurer que les personnes avaient bien observé les consignes de sécurité. Aucun problème particulier n'a été identifié et les personnes appelées ont remercié le CCAS pour cette attention.

- **Journée promenade des aînés à Fontevraud les 10 et 11 juin**

Le CCAS organisait les 10 et 11 juin la sortie annuelle pour les aînés. Encadrés par des membres du Conseil d'Administration et des agents du CCAS, 130 personnes âgées ont participé à la visite guidée de l'abbaye royale de Fontevraud et ont pu découvrir le musée d'art moderne installé dans l'enceinte de l'abbaye. Un déjeuner dans un restaurant local était également proposé.

- **Séjour ANCV-CCAS à Beaulieu-sur-Dordogne du 23 au 27 septembre**

Dans le cadre du conventionnement avec l'ANCV, le CCAS proposait un séjour du 23 à 27 septembre au centre de vacances « La Riviera Limousine » à Beaulieu-sur-Dordogne (19). Encadrées par Mme Martin et Mme Launay, membres du Conseil d'Administration du CCAS, 45 personnes âgées ont participé à des animations proposées par le centre, des visites guidées de Rocamadour, Collonges-la-Rouge, Martel, la découverte de Beaulieu-sur-Dordogne en gabare ou encore la dégustation de vin corrézien ou du miel de pays.

- **Semaine bleue des retraités et des personnes âgées du 30 septembre au 4 octobre**

Dans le cadre de la Semaine Bleue des retraités et des personnes âgées, initiative nationale, le CCAS proposait du 30 septembre au 4 octobre des rencontres et des ateliers gratuits, avec le concours du foyer logement « Le Fil de la Nièrre », de l'EHPAD « La Résidence du Parc », de l'espace municipal pour les Ados, et des associations Siel Bleu, Brain Up, Chambray Accueil et AHYA. Une centaine de personnes âgées ont participé à ces activités qui privilégient la convivialité et le mouvement, synonyme de mobilité mais aussi de lien et de participation à la vie sociale.

Mme Martin propose d'organiser pour la prochaine édition de la Semaine bleue une activité avec les enfants du conseil municipal des jeunes sur le thème des jeux.

- **Sortie Zoo de la Flèche samedi 12 octobre**

Dans le cadre du « Pacte des Solidarités 2024 », un financement exceptionnel a pu être obtenu par le CCAS pour organiser une animation pour les familles de la commune en difficulté sociale. Grâce à ces fonds et en lien avec la référente parentalité et les assistantes sociales du Département, une sortie au zoo de la Flèche se déroulera donc le samedi 12 octobre. En plus d'offrir un événement festif à ces familles, cet événement permettra d'aller à leur rencontre, de faire connaître le tout nouvel espace de parents, et d'aborder éventuellement les sujets ou problématiques vécus.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19h30.